

# REGLEMENT JEU DE GRATTAJE AVIGNON

DU 29 MAI AU 26 JUIN 2021

VENEZ  
GRATTEZ  
GAGNEZ !

2000  
COMMERCES

PRINTEMPS  
GAGNANT

CHEZ  
VOS COMMERCANTS

conditions et règlement sur [avignon.fr](http://avignon.fr)

[avignon.fr](http://avignon.fr)

AVIGNON  
Ville d'exception



# RÈGLEMENT COMPLET DU JEU DE GRATTAGE « LE PRINTEMPS GAGNANT DES COMMERÇANTS » DU 29 MAI AU 26 JUIN 2021

## ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

**LA MAIRIE D'AVIGNON**, Hôtel de Ville, Place de l'Horloge, 84 000 Avignon.

Ci-après désigné « l'Organisateur », organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé **LE PRINTEMPS GAGNANT DES COMMERÇANTS » du 29 MAI AU 26 JUIN 2021.**

## ARTICLE 2 : ACCÈS ET PÉRIODE DU JEU

L'opération se déroulera sur trois sites géographiques : les commerces de l'intra-muros, les commerces de l'extra muros et les commerces de Montfavet et d'Agroparc. Lors de leurs visites dans les commerces partenaires à l'opération, les participants se verront remettre gratuitement un ticket à gratter « LE PRINTEMPS GAGNANT DES COMMERÇANTS ».

Chaque ticket comporte une surface de jeu matérialisée par une zone à gratter. Le participant sera alors invité à gratter la partie du ticket destinée à cet effet afin de dévoiler un éventuel lot.

Tout ticket déchiré, illisible, incomplet ou différent de ceux définis par le jeu, remis après la date limite ou en un autre lieu que ceux visés par le présent règlement seront considérés comme nuls.

Il est expressément rappelé que la participation au jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

Le jeu sera clos le 26 juin 2021. Passé ces dates, les tickets gagnants dont le lot n'a pas été retiré dans les dix jours calendaires qui suivent (c'est-à-dire le 10 juillet 2021 – 12h00), seront caduques.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU.

**3.1** - La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

**3.2** - Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au jour du commencement de chacune des opérations, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu ainsi que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'Organisateur.

### **3.3 – Modalités**

Le jeu concours s'exerce dans la limite des tickets édités par l'organisateur. A cet égard, il est précisé que 400 000 tickets seront édités et distribués dans le cadre de ce jeu concours pour l'opération.

#### **Pour participer au jeu, il suffit :**

- 1 De se présenter chez un commerçant participant à l'opération « LE PRINTEMPS GAGNANT DES COMMERÇANTS » et de solliciter la remise gratuite d'un ticket à gratter « LE PRINTEMPS GAGNANT DES COMMERÇANTS ». Un participant ne pourra se voir remettre qu'un ticket par jour et par commerçant.
- 2 De gratter la partie du ticket réservée à cet effet afin de dévoiler le résultat.
- 3 Deux résultats possibles :
  - a L'identification d'un lot ;
  - b La mention « retentez votre chance ».

### **3.4 – Les lots**

Les participants ayant dévoilé la mention « *retentez votre chance* » n'auront gagné aucun lot.

Le ticket gagnant pourra comporter un des lots suivants :

- Trottinette électrique- E-scooter Classic cadre alu , propulsée par un moteur de 300 W, vitesse maxi 20 km/h, poids maximal en charge 100 kg- Autorisée sur la voie publique dans l'EU sauf Pays et Allemagne.
- Enceinte stéréo : Enceinte connectée 2Xbox ensemble pour un son360 redimensionné. 10h d'autonomie pour une puissance de 10 W. Muni d'une LED pour ambiance lumineuse tamisée. Microphone intégré 118x94x120 mm, câble de recharge et audio inclus, compatible avec appareils bluetooth.
- Panier de pique-nique en osier pour 2 personnes, avec 1 décapsuleur,2 cuillères, fourchettes et couteaux en acier inoxydable, 2 assiettes en céramique, 2 verres et 2 serviettes en poly coton.
- Sac shopping en toile coton écru, impression 1 couleur.
- Stylo bille en papier recyclés, encre bleue capuchon pincé impression 1 couleur.
- Week-End en en Camargue pour 2 personnes.
- IPAD APPLE.
- Nintendo switch light.
- place de cinéma pour le cinéma LE VOX situé à Avignon.
- place de cinéma pour le cinémas LE VOX et UTOPIA situé à Avignon.

En conséquence, 359 888 tickets porteront la mention : « *retentez votre chance* ».

### 3.5 – Modalité de remise des lots

Pour se voir remettre son lot, chaque gagnant devra communiquer son identité ainsi que ses coordonnées au verso du ticket gagnant.

Au terme de l'opération, le Maire remettra certains lots aux gagnants lors d'une opération de communication de la ville à laquelle les gagnants concernés seront invités.

Pour les lots ci-après énumérés, le ticket gagnant indiquera un numéro de téléphone portable qu'il conviendra de contacter pour valider le gain du lot et obtenir les modalités de sa remise :

**5** Trotinettes électriques

**2** Week-End en en Camargue pour 2 personnes

**4** IPAD APPLE

**6** Nintendo switch light

Pour se voir remettre son lot, les gagnants devront se rendre à l'adresse ci-dessous indiquée aux horaires indiqués jusqu'au :

**HÔTEL DE VILLE, PLACE DE L'HORLOGE, 84 000 AVIGNON  
DANS LE PÉRISTYLE DE L'HÔTEL DE VILLE AU REZ'DE'CHAUSSÉE  
LE MERCREDI DE 14H À 17 H 30  
LE SAMEDI DE 14 H 30 À 17 H**

### 3.6 - Liste des dotations

Sur 400.000 tickets :

**5** Trotinettes électriques- E-scooter Classic cadre alu , propulsée par un moteur de 300 W, vitesse maxi 20 km/h, poids maximal en charge 100 kg- Autorisée sur la voie publique dans l'EU sauf Pays Bas et Allemagne 465.60 € TTC (quantité 5 soit un total de 2328 € TTC).

**5** Enceintes stéréo : Enceinte connectée 2Xboy ensemble pour un son360° redimensionné. 10h d'autonomie pour une puissance de 10 W. Muni d'une LED pour ambiance lumineuse tamisée. Microphone intégré 118x94x120 mm, câble de recharge et audio inclus, compatible avec appareils bluetooth27.36 € TTC (quantité 5 soit un total de 286.80 € TTC).

**5** Paniers de pique-nique en osier pour 2 personnes, avec 1 décapsuleur,2 cuillères, fourchettes et couteaux en acier inoxydable, 2 assiettes en céramique, 2 verres et 2 serviettes en poly coton 78.744 TTC (quantité 5 soit un total de393.72 € TTC).

**20 000** Sacs shopping en toile coton écru, impression 1 couleur 0.0.792 € TTC (quantité 20 000 soit un total de 15 840 € TTC).

**19 873** Stylos bille en papier recyclés, encre bleue capuchon pincé impression 1 couleur 0.276 € TTC (quantité 19 985 soit un total de 5 515.86 € TTC).

**2** Week-End en en Camargue pour 2 personnes d'une valeur de 389,90 €TTC (quantité 2 soit un total de ,80 € TTC).

**4** IPAD APPLE d'une valeur de 389,90 €TTC (quantité 4 soit un total de 1559,96 € TTC).

**6** Nintendo switch light d'une valeur de 199,99 € TTC (quantité 6 soit un total de 1199,94 € TTC).

**50** places de cinéma pour le cinéma UTOPIA situé à Avignon à 7 euros (quantité 50 soit un total de 350 € TTC).

**50** places de cinéma pour le cinéma LE VOX situé à Avignon à 8 euros TTC (quantité 50 soit un total de 400 € TTC).

## **ARTICLE 4 : COMMUNICATION IDENTITÉ DES GAGNANTS**

Chaque gagnant autorise, sauf avis contraire, l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ville et département de résidence dans les messages publicitaires (médias, presse, affichage, radio, supports multimédias, internet) et dans toute manifestation publi-promotionnelle de l'Organisateur liée au jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée.

## **ARTICLE 5 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Pour participer au jeu, les gagnants doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les gagnants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en écrivant à : La Mairie d'Avignon, Place de l'Horloge 84000 Avignon

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement l'Organisateur, de tous dommages ou pertes occasionnées ou subies du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

## **ARTICLE 7 : LITIGES**

Le fait de participer à ce jeu et donc d'avoir accepté le présent règlement lors de l'inscription entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'organisateur du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération. L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas

prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur. Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par le Tribunal compétent.

### **ARTICLE 8 : DÉPÔT ET COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

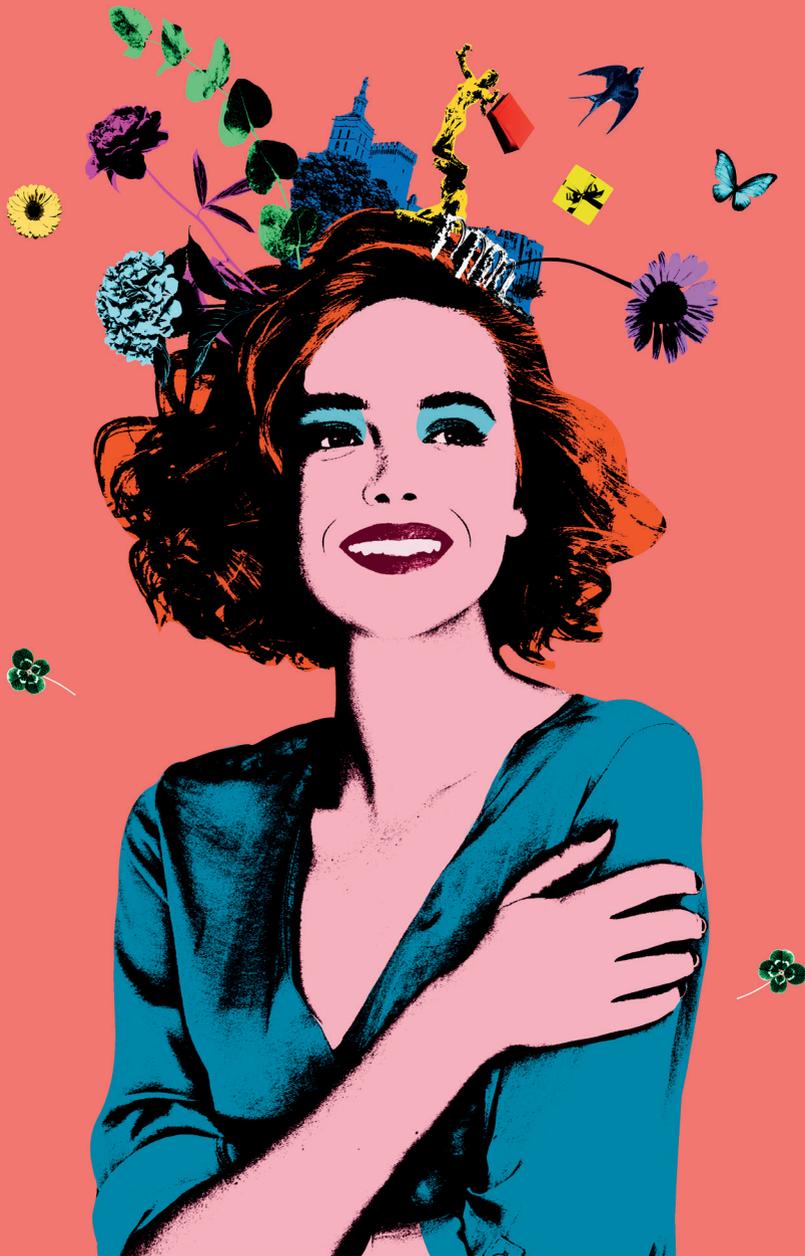
Le règlement complet du jeu est également disponible, pour consultation sur le site internet de la ville d'Avignon à l'adresse suivante : [www.avignon.fr](http://www.avignon.fr)

### **FIN DU REGLEMENT**

**Comment retirer les lots à  
L'Hôtel de Ville  
Place de l'Horloge  
84000 Avignon**

**Dans le péristyle de l'Hôtel de ville  
au rez-de-Chaussée**

**Tous les mercredis de 14h à 17 h 30  
et tous les samedis de 14 h 30 à 17 h  
Du 29 mai au 30 juin**



**AVIGNON**  
Ville d'exception